

VILLE DE MAISONS - LAFFITTE

BUDGET PRIMITIF 2018

- La réforme de la taxe d'habitation
- La stagnation des dotations de l'Etat
- L'encadrement des dépenses des collectivités importantes
- Le gel du point d'indice dans la fonction publique

- Pas de hausse de fiscalité
- La poursuite des efforts de rationalisation tout en conservant la qualité des services proposés
- Conserver un autofinancement important pour réaliser les équipements attendus par les Mansonniens

Structure du Budget primitif 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Charges de personnel 18,75 M€
- Charges à caractère général 9,45M€
- Atténuation de produits 4,21M€
- Subventions versées 1,53 M€
- Autres charges 1,11M€
- Charges exceptionnelles 1,13 M€
- Intérêts de la dette 116 721 €
- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 10,71 M€**

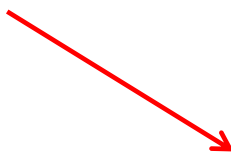
INVESTISSEMENT

- Dépenses d'équipement 21,97 M€
- Restes à réaliser 3,89 M€
- Capital de la dette 715 852 €
- Subventions d'équipement versées 172 000 €

RECETTES

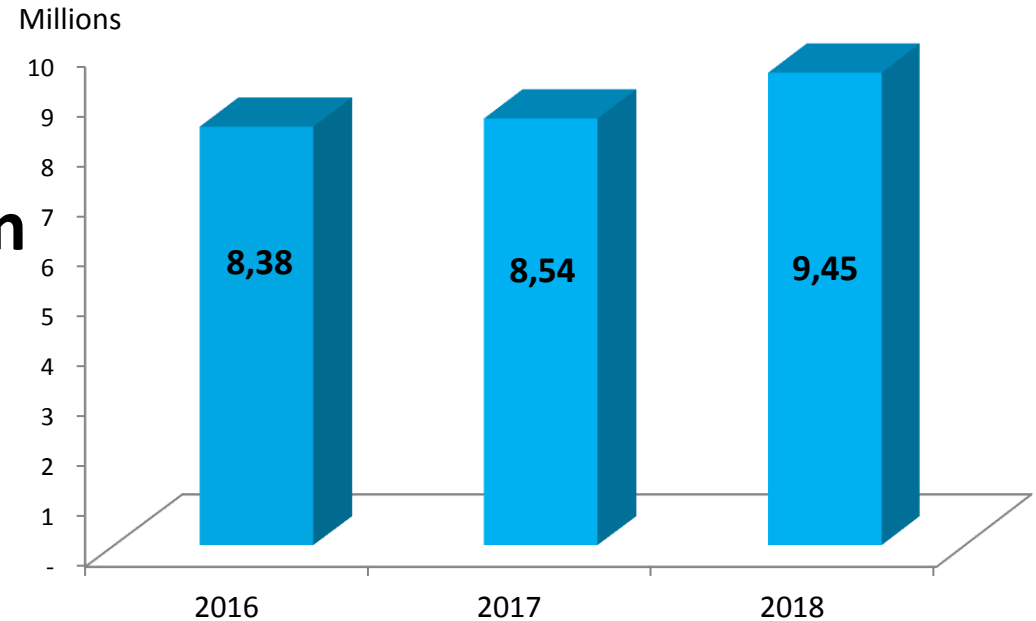
- Impôts et taxes 28,151 M€
- Dotations et subventions 5,05 M€
- Produits des services 5,97 M€
- Autres produits 1,98 M€
- Reprise du résultat 2017 5,7 M€

- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 10,71 M€**
- Reprise résultats 2017 11,88 M€
- Subventions et dotations 1,35 M€
- Cessions 1,14 M€
- Autres recettes 1,72 M€



L'évolution des charges courantes

En dépit d'une progression faciale, les charges de fonctionnement sont contenues.



Elles évoluent sous l'effet de :

- La dépenalisation du stationnement (+ 152,8 K€)
- De travaux d'enfouissement de réseaux (+ 310 K€)
- De la gestion temporaire de l'immeuble d'habitation du 54 rue du tir (+ 282 K€)

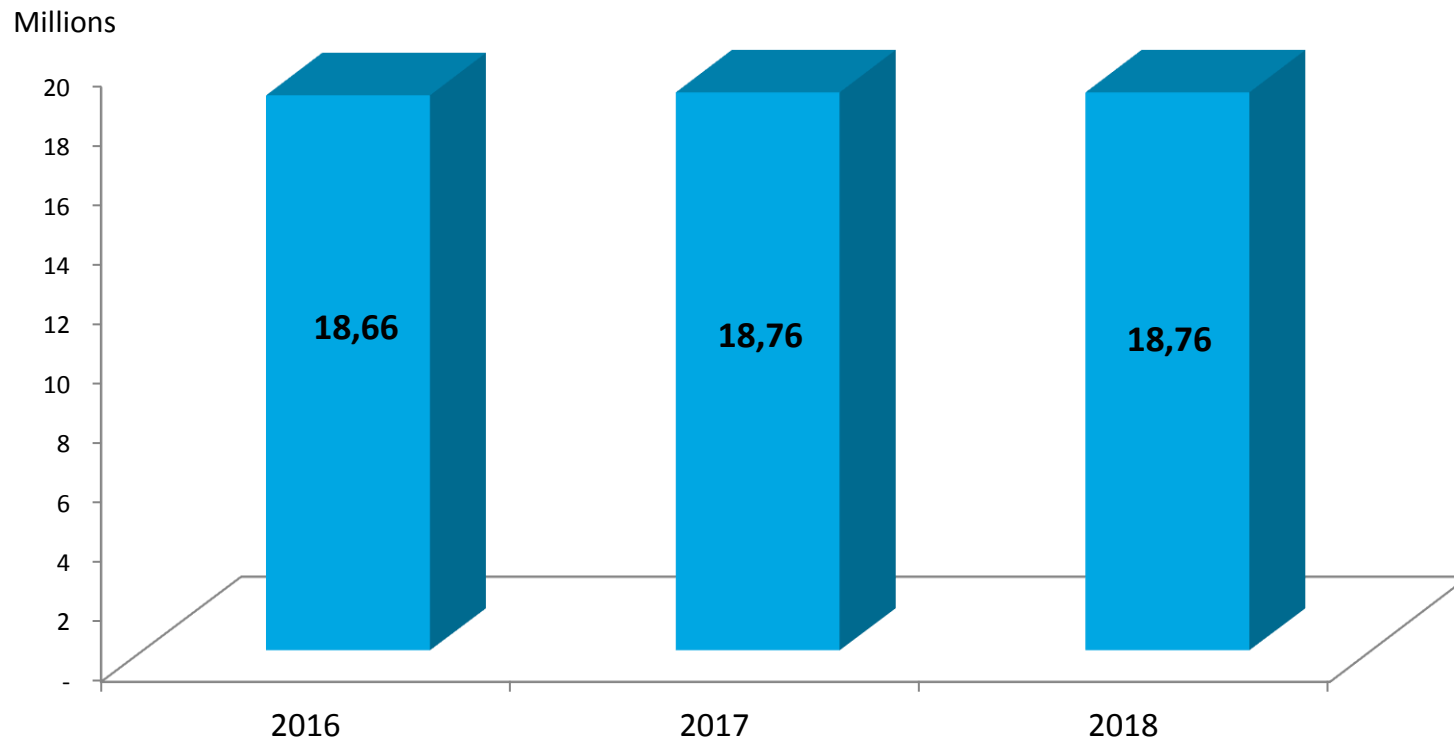
La gestion du 54 rue du Tir

DEPENSES 1 ^{er} SEMESTRE 2018		RECETTES 1 ^{er} SEMESTRE 2018	
FRAIS DE GESTION TEMPORAIRE VERSES A L'IMMOBILIERE DU MOULIN VERT	34 176	REVENUS DES IMMEUBLES 54 RUE DU TIR	427 200
CHARGES LOCATIVES	102 000	RECUPERATION DES CHARGES LOCATIVES	101 965
REMBOURSEMENTS EVENTUELS AUPRES DES LOCATAIRES DE L'EXCEDENT DE PROVISIONS POUR CHARGES DE L'ANNEE 2017	9 500	REMBOURSEMENTS EVENTUELS PAR LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE DE L'EXCEDENT DE PROVISIONS POUR CHARGES DE L' ANNEE 2017	9 500
TAXE FONCIERE	135 970	REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE AU PRORATA TEMPORIS	67 200
TOTAL	281 646	TOTAL	605 865

La Commune acquittera en outre :

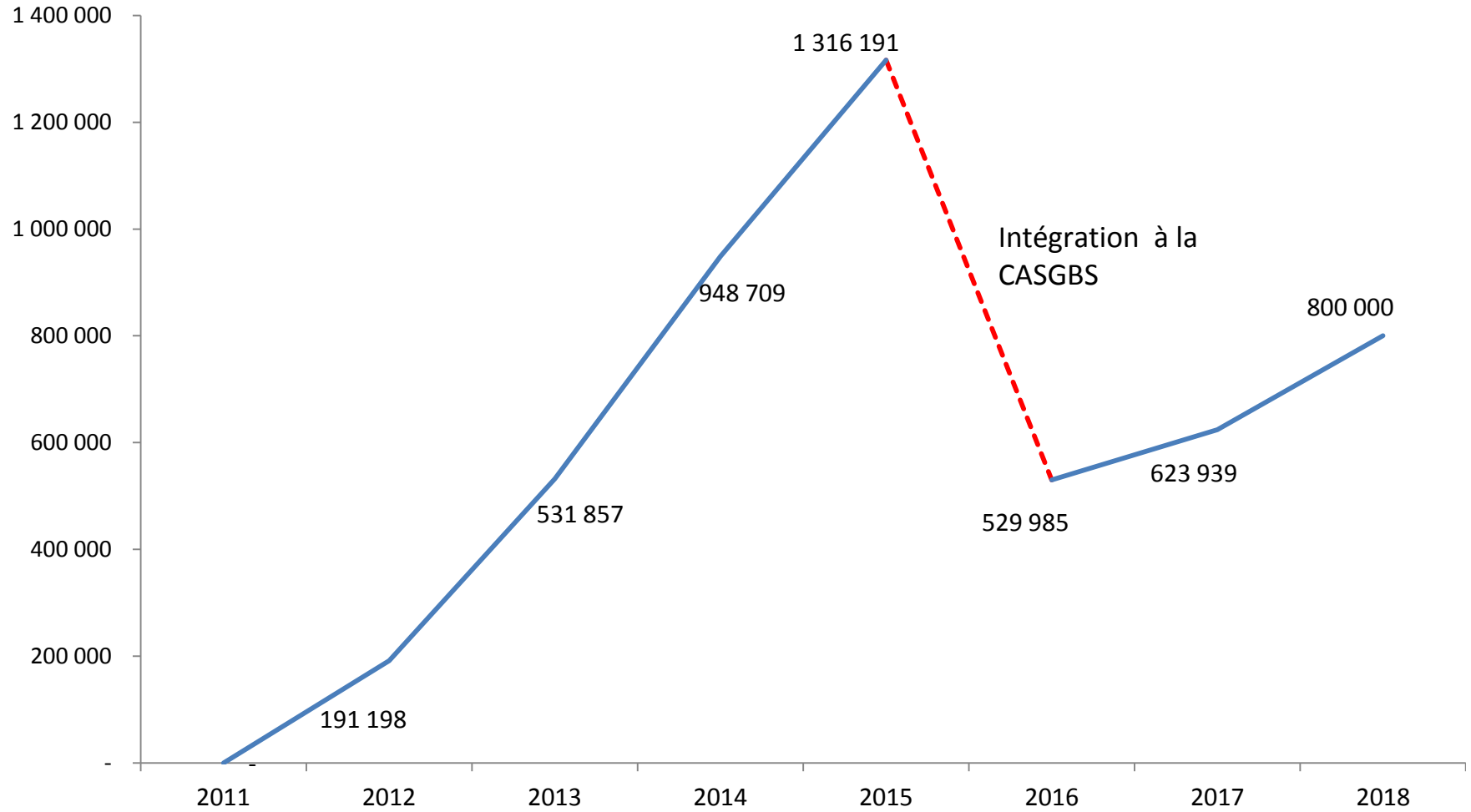
- L'indemnisation à la SA les Résidences des prêts souscrits pour les travaux de rénovation de l'immeuble 474 264,60 €
- La cession de créances par la SA les Résidences des loyers antérieurs non versés 26 120 €

L'évolution des dépenses de personnel



Les efforts de mutualisation et de rationalisation menés par l'équipe municipale permettent d'inscrire des dépenses de personnel stables depuis 3 ans.

Le F.P.I.C.



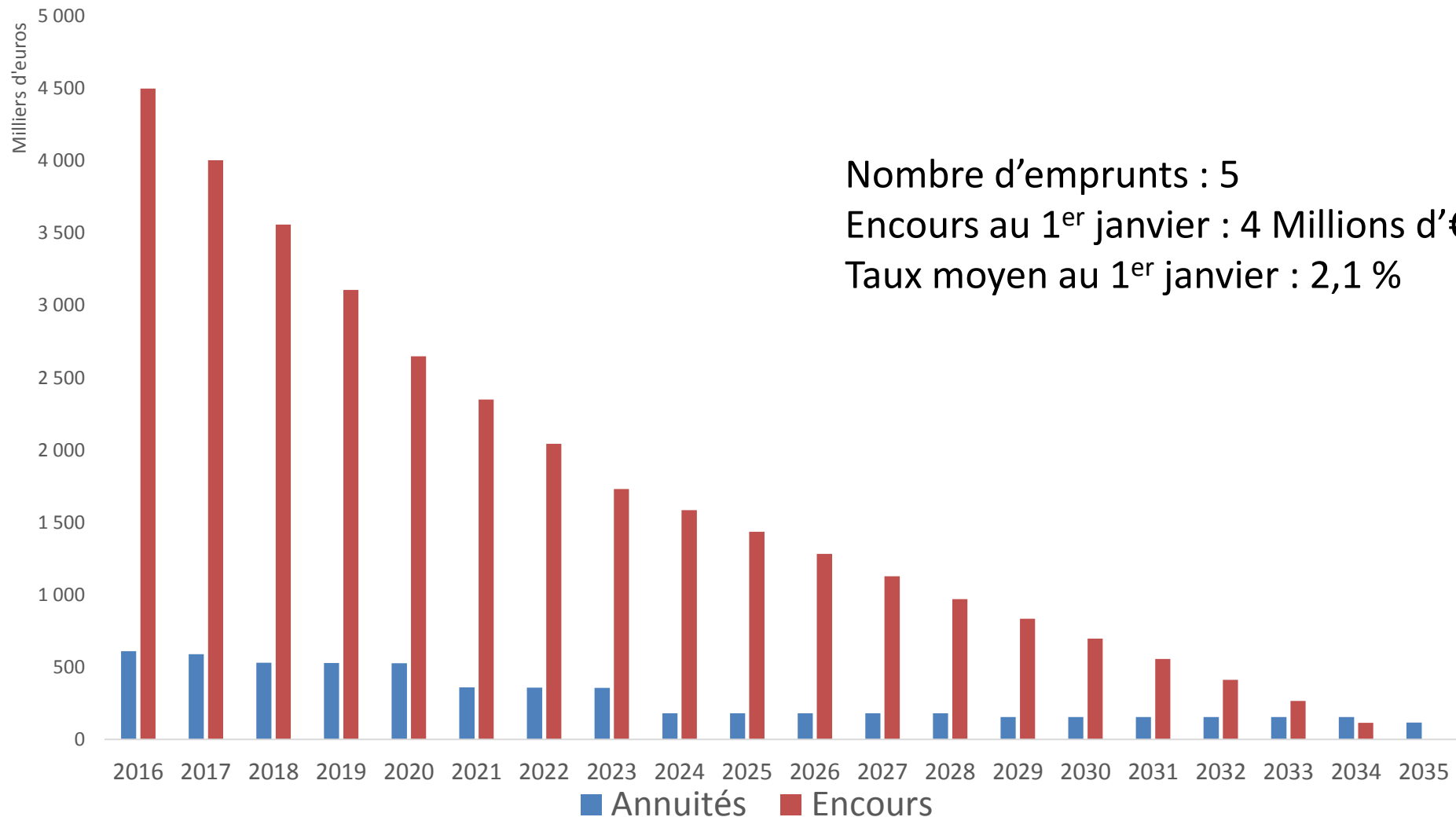
La Commune totalise au 1^{er} janvier 2017, 1 268 logements sociaux.

Elle est soumise au prélèvement annuel de solidarité dont le montant 2018 est fixé à 419 826 €. Compte tenu de la carence enregistrée sur la période 2015-2017 une majoration de 100 % du taux est appliquée en 2018, 2019 et 2020 soit un montant total pour 2018 de **839 652 €**.



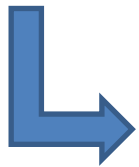
Aucun prélèvement en 2018 à acquitter du fait d'un reliquat de dépenses déductibles

Tableau d'extinction de la dette hors 54 rue du Tir



Dès 2018, 34,7 % des mansonniens sont exonérés d'une partie du paiement de la taxe d'habitation.

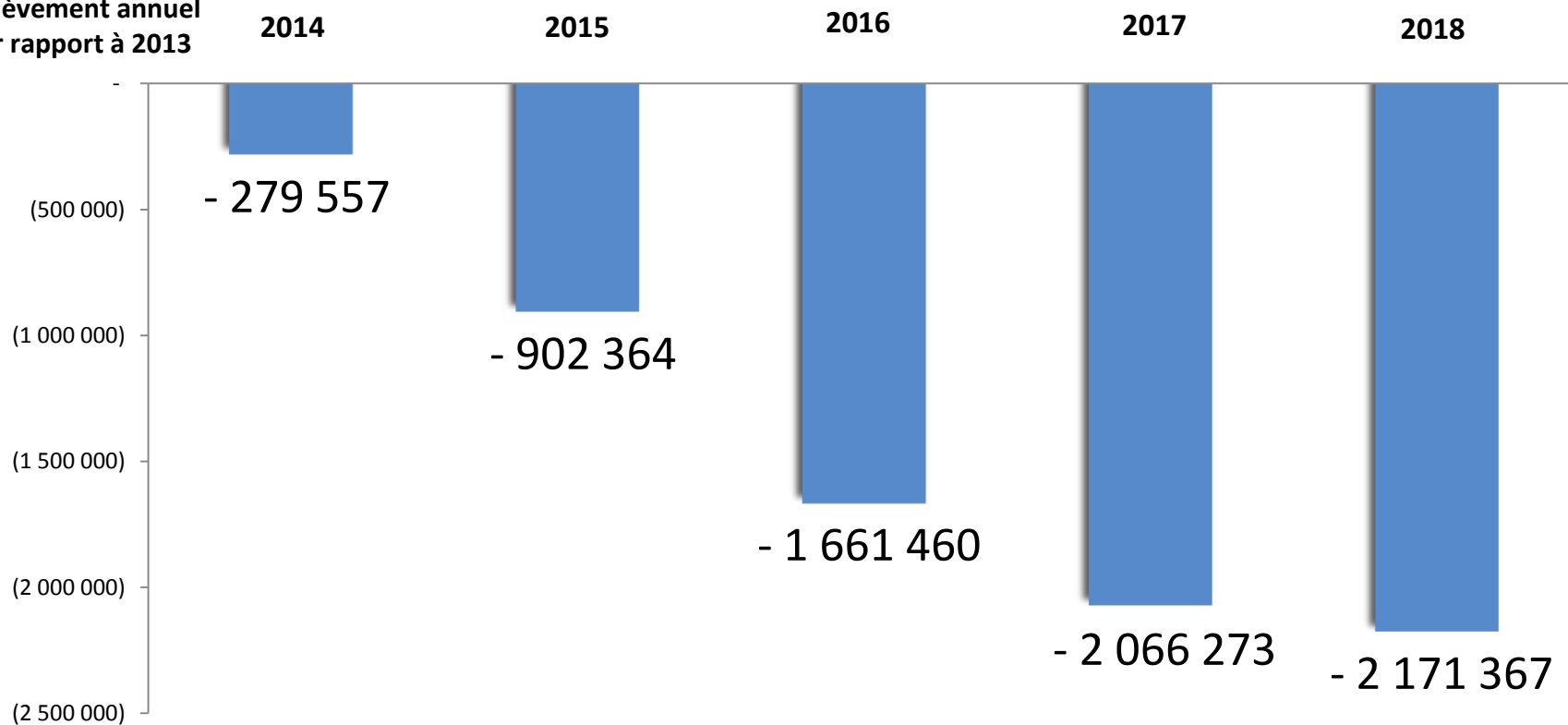
Cette recette de près de 10,6 M€, représente $\frac{1}{4}$ des recettes de fonctionnement de la Commune.



La Commune est donc privée d'une grande partie de son autonomie fiscale.

Perte annuelle de DGF depuis 2014

Prélèvement annuel
par rapport à 2013



La Commune a perdu plus de 7 millions d'euros de financements sur la période 2014-2018.

De bonnes nouvelles côté recettes :

- Les droits de mutation restent élevés compte tenu de taux d'intérêts qui restent très attractifs (2,2 M€ inscrits au BP 2018)
- Les financements de la CAF dont l'inscription budgétaire s'élève à 2,18 M€ sont en progression de + 390 K€.
- Les produits des services (4,16 M€) sont également en hausse sous l'effet d'un accroissement de la fréquentation notamment dans les crèches, à la piscine, au scolaire, à la bibliothèque, ...

Les résultats à l'issue de l'année 2017 sont :

- Section de fonctionnement : + 11,657 M€
- La section d'investissement : + 5,928 M€
- Besoin de financement des restes à réaliser : 3,455 M€

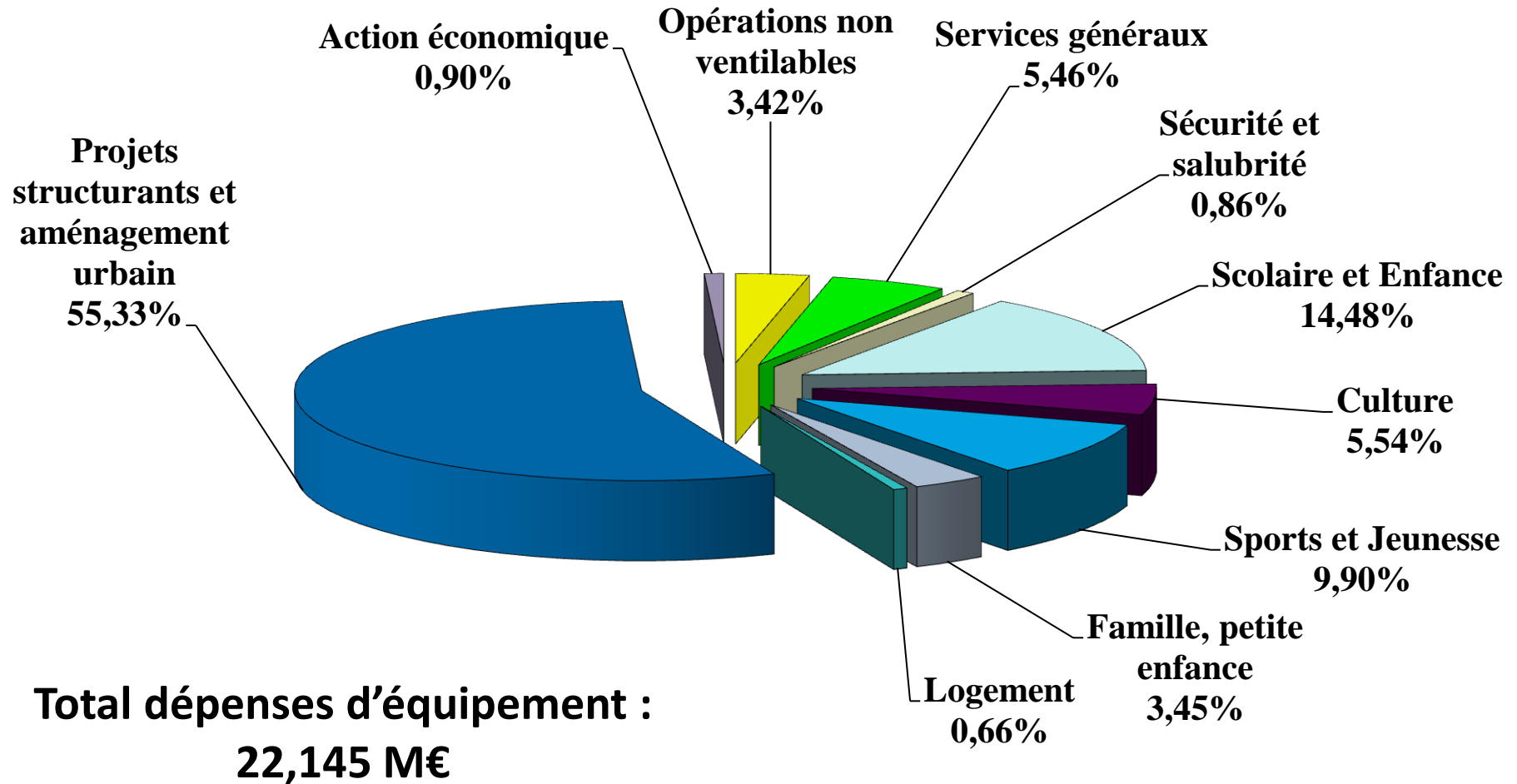
Affectation du résultat :

- 5,957 M€ en investissement pour financer les travaux à venir
- 5,7 M€ en fonctionnement pour atténuer les contraintes financières auxquelles la commune doit faire face

Les recettes d'investissement (3,81 M€)

- La participation de 435 836 € de l'aménageur dans le cadre du Projet Urbain Partenarial de l'ilot Longueil
- Des cessions pour 1,141 M€
- Le remboursement d'une partie des avances octroyées au Rond Sévigné : 343 992,84 €
- La participation de l'aménageur de la ZAC au financement des équipements publics : 914 700 €
- La taxe d'aménagement (150 000 €), le reversement sur le produit des amendes de police (110 000 €) et le FCTVA (710 000 €).

Les dépenses d'investissement par secteur



Les principales dépenses d'investissement

- L'extension du centre de loisirs clos Lainé : 2,5 M€
- La création de la voie de l'ilot Longueil : 407 K€
- La participation de la Ville à la ZAC : 994 K€
- L'acquisition éventuelle du 8 rue de la Muette : 911 K€
- La poursuite de la sécurisation des écoles et crèches : 600 K€
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection : 597 K€
- La réfection de la rue du Maréchal Foch : 427 K€
- Le réaménagement du centre Montesquieu : 500 K€
- La création d'un 4ème vestiaire au gymnase Colbert : 347 K€
- La réhabilitation des vestiaires de l'île de la commune 215 K€
- La fin des travaux de la RPA : 230 K€
- La poursuite de l'aménagement de la carrière Molière 352 K€

La Commune dégage dans le cadre du budget 2018 une enveloppe de 9,585 M€ pour financer les projets structurants :

- le conservatoire
- la création d'un 4^{ème} gymnase
- le traitement de l'espace lanchelevici